

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 21 Janvier 2016

L'an deux mille seize le vingt et un janvier, à 21 heures, les conseillers municipaux, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de **M. Pierre AYLAGAS**, Député Maire.

PRESENTS :

MM. AYLAGAS. BOISVERT. CASANOVAS. DONNET. ESCLOPÉ. GAUTIER. GOVIN. PARRA. PILLON. RIEU..

Mmes. ARSANT. BODINIER. DE CAPELE. DIAZ-GONZALEZ. FAVIER-AMBROSINI. FLOUTTARD. FUENTES. MORESCHI. PARRA-JOLY. PENICAUD. REIMERINGER. SAIGNOL.

EXCUSES :

M. BEY donne procuration à M. AYLAGAS.

M. DUCASSY donne procuration à M. PARRA.

M. MADERN.

Mme PUJADAS ROCA donne procuration à Mme REIMERINGER.

M. RIUS donne procuration à Mme DE CAPELE.

Mme ROQUE donne procuration à Mme FAVIER-AMBROSINI.

M. SÉVERAC donne procuration à M. PILLON.

ABSENTS :

SECRETARE DE SEANCE :

Mme DIAZ-GONZALEZ Andréa.

* * *

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 21 Janvier 2016	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 5.2 Fonctionnement des assemblées	DELIBERATION MUNICIPALE N° 01
---	---	--

Objet : INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur François CORNIQUET élu sur la liste conduite par M. Richard HANANA vient de nous quitter suite à une longue maladie. Il convient de prononcer l'installation officielle de la personne qui va lui succéder dans l'ordre de la liste : Monsieur Jean Marie GOVIN.

Le Conseil Municipal,

Prend Acte de l'installation de Monsieur Jean Marie GOVIN en qualité de conseiller municipal.

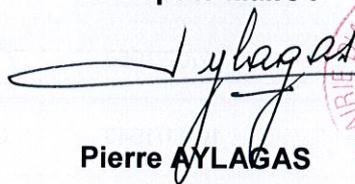
Le nouvel ordre du tableau du Conseil Municipal est déterminé suivant l'article L.2121-1 du CGCT.

Qualité	NOM ET PRENOM	Date de naissance	Fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Monsieur	AYLAGAS Pierre	24/07/1942	Maire	3.740
Madame	PARRA JOLY Marina	17/12/1972	1 ^{er} Adjoint	3.740
Monsieur	GAUTIER Jean-Patrice	26/08/1946	2 ^{ème} Adjoint	3.740
Madame	ROQUE Agnès	07/09/1964	3 ^{ème} Adjoint	3.740
Monsieur	SEVERAC Marc	31/08/1954	4 ^{ème} Adjoint	3.740
Madame	PUJADAS ROCA Marguerite	08/08/1953	5 ^{ème} Adjoint	3.740
Monsieur	BEY Jean-François	28/05/1952	6 ^{ème} Adjoint	3.740
Madame	MORESCHI Isabelle	07/02/1958	7 ^{ème} Adjoint	3.740
Monsieur	CASANOVAS Antoine	16/11/1943	Conseiller	3.740
Monsieur	RIEU Bernard	10/02/1947	Conseiller	3.740
Monsieur	ESCLOPE Guy	24/09/1950	Conseiller	3.740
Monsieur	BOISVERT Renaud	07/10/1951	Conseiller	3.740
Monsieur	PILLON Danilo	15/12/1951	Conseiller	3.740
Madame	AMBROSINI Sylviane	28/04/1952	Conseillère	3.740
Madame	BODINIER Marie Christine	17/09/1952	Conseillère	3.740

Madame	FLOUTTARD Cathy	17/06/1954	Conseillère	3.740
Madame	SAIGNOL Muriel	03/01/1958	Conseillère	3.740
Monsieur	DUCASSY Bernard	07/11/1959	Conseiller	3.740
Monsieur	PARRA Antoine	09/04/1960	Conseiller	3.740
Madame	FUENTES Anne	15/06/1962	Conseillère	3.740
Madame	REIMERINGER Valérie	10/10/1965	Conseillère	3.740
Monsieur	DONNET Frédéric	18/06/1969	Conseiller	3.740
Madame	ARSANT Marie Catherine	22/02/1971	Conseillère	3.740
Madame	DIAZ GONZALEZ Andréa	21/02/1980	Conseillère	3.740
Monsieur	GOVIN Jean Marie	26/06/1955	Conseiller	1.025
Madame	PENICAUD Angélique	19/10/1976	Conseillère	1.025
Madame	DE CAPELE Brigitte	22/04/1946	Conseillère	1.002
Monsieur	RIUS Philippe	17/04/1951	Conseiller	1.002
Monsieur	MADERN Laurent	12/09/1944	Conseiller	749

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 21 Janvier 2016	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 5.4 Délégations de fonctions	DELIBERATION MUNICIPALE N° 02
---	---	--

Objet : COMPTE - RENDU DE DÉLÉGATIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions municipales intervenues depuis la dernière séance ordinaire du Conseil Municipal dans le cadre des compétences déléguées au Maire par ce même Conseil :

Décision numéro 81
Maîtrise d'oeuvre restauration des extérieurs chapelle Saint Jérôme

Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour "la mission de maîtrise d'œuvre de la restauration des extérieurs de la chapelle Saint-Jérôme de l'ermitage Notre Dame de Vie" à Argelès-sur-Mer, il a été retenu : Bruno MORIN Architecture et Patrimoine, pour un montant de 7 448,00 € H.T.

Décision numéro 82
Construction passerelle "Correc de Valmarie"

Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour la construction d'une passerelle sur le Valmarie, il a été retenu pour la réalisation de la tranche ferme :

Pour le lot 1 "Terrassement – Voirie – Enrochement – Mobilier urbain " : "Terrassement débroussaillage des Albères" à Argelès-sur-Mer pour un montant de 26 355,30 euros H.T.

Pour le lot 2 : "Terrassement – Fondation – Passerelle" : "Métallerie Benezis" à Ille sur Têt pour un montant de 81 168,30 euros H.T.

Décision numéro 83
Travaux sur berges à Port Argelès

Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour le renouvellement des berges en rochers suite aux inondations du mois de novembre 2014 à Port Argelès, il a été retenu "Colas Midi Méditerranée" à Thuir, pour la variante N°3. Montant : 110 694,67 € H.T.

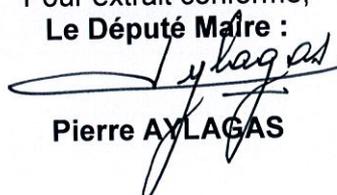
Décision numéro 84
Acquisition de fournitures informatiques - Prestation d'installation et maintenance

Suivant son Schéma Directeur du Système d'Information, la ville d'Argelès-sur-Mer souhaite renouveler son parc de photocopieurs.

Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour "l'acquisition et la maintenance de photocopieurs" pour une durée de cinq ans, il a été retenu, l'entreprise "Sharp Business Systems France" pour un montant de : 29 937,00 € HT pour le matériel, et 0,0036 € HT par copie "noir et blanc" et 0,0350 € HT par copie "couleur".

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 21 Janvier 2016	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 4.4 Autres catégories de personnels	DELIBERATION MUNICIPALE N° 03
---	--	--

Objet : RECENSEMENT DE LA POPULATION

Chaque année, dans les communes de plus de 10 000 habitants, 8 % de la population environ sont recensés. Au bout de cinq ans, l'INSEE dispose d'un échantillon représentatif de 40 %. Cet échantillon est déterminé par l'INSEE.

Le prochain recensement se déroulera du 21 janvier au 27 février 2016.

Lors de sa séance du 15 janvier 2015, le Conseil Municipal avait fixé à 4 le nombre d'agents recenseurs et défini leur rémunération comme suit :

- formation : 4 fois le SMIC horaire par ½ journée effectuée
- feuille de logement, dossier d'adresse collective et feuille de logement non enquêté : 1/14 du SMIC horaire
- bulletin individuel : 1/7 du SMIC horaire
- indemnité de tournée de reconnaissance :
 - o 7 fois le SMIC horaire pour le secteur 102
 - o 14 fois le SMIC horaire pour les secteurs 101 – 103 -104
- indemnité de fiabilité : plafonnée à 21 fois le SMIC horaire
- indemnité pour frais de déplacement en fonction de l'évaluation des distances kilométriques parcourues.

L'augmentation du nombre de logements recensés chaque année implique une surcharge sur deux secteurs et il est souhaitable de procéder à une nouvelle répartition en créant un secteur supplémentaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

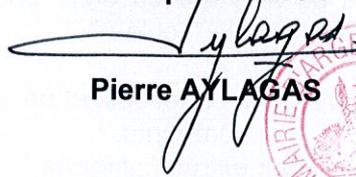
Fixe à 5 le nombre de postes d'agents recenseurs qui seront rémunérés conformément aux dispositions énoncées ci-dessus avec une seule modification portant sur l'indemnité de tournée de reconnaissance, soit :

- indemnité de tournée de reconnaissance :
 - o 7 fois le SMIC horaire pour le secteur 102
 - o 14 fois le SMIC horaire pour les secteurs 101 – 103 -104 et 105.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS


REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 21 Janvier 2016	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.5.3 Subventions accordées à des associations	DELIBERATION MUNICIPALE N° 04
---	---	---

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Lors de sa séance du 24 septembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'objectifs avec l'Etoile Sportive Catalane scindant la subvention pour la saison sportive 2015-2016 comme suit :

- 40 000 € sur l'exercice 2015,
- 102 750 € sur l'exercice 2016.

Il convient donc d'autoriser le versement de cette seconde part de la subvention.

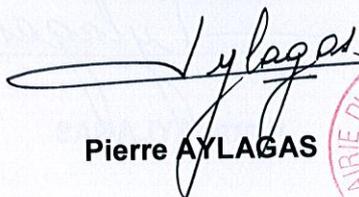
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le versement de cette subvention sur l'exercice 2016 :

- 102 750 € à l'Etoile Sportive Catalane (article SP/6574/2510).

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Député Maire :



Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 21 Janvier 2016	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.5.3 Subventions accordées à des associations	DELIBERATION MUNICIPALE N° 05
---	---	--

Objet : SUBVENTION A L'OMT POUR 2016

Lors de sa séance du 17 décembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé son budget primitif pour 2016 prévoyant le reversement à l'Office Municipal de Tourisme d'une somme de 1 370 000 € correspondant au produit prévisionnel de taxe de séjour.

Il convient donc d'autoriser le versement de cette somme nécessaire au fonctionnement courant de l'OMT dès le mois de janvier 2016.

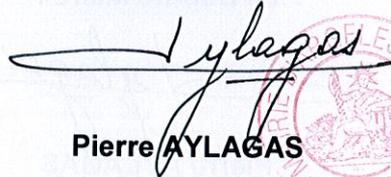
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 2 abstentions (Mme De Capele, M Rius),

Approuve le versement de cette subvention pour l'exercice 2016 :

- 1 370 000 € à l'Office Municipal de Tourisme (article FI/65737/991).

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 21 Janvier 2016	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T	DELIBERATION MUNICIPALE N° 06
---	--	--

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de prendre en compte des besoins supplémentaires au niveau de la surveillance des écoles par un auxiliaire de surveillance de la voie publique, il convient de créer un nouveau poste à 28 heures par semaine et de supprimer son emploi précédemment occupé. Il convient de rajouter sur le tableau des effectifs le grade suivant :

- Adjoint technique 2^{ème} classe TNC 28/35

Suppression du grade suivant :

- Adjoint technique 2^{ème} classe TNC 26/35

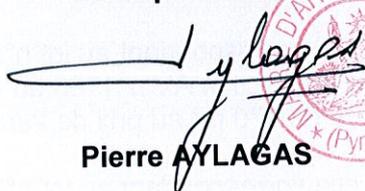
FILIERE	GRADES	Emplois au 31/01/2016	Emplois au 1 ^{er} février 2016		
			Créés	Pourvus	Non pourvus
Technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC 28/35	0	1	1	0
Technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC 26/35	1	-1	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Modifie le tableau des effectifs au 1^{er} février 2016.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 21 Janvier 2016	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 3.2 Aliénations	DELIBERATION MUNICIPALE N° 07
---	---	--

Objet : CESSION DE TERRAINS LOTISSEMENT COMMUNAL DE NEGUEBOUS

Un lotissement, situé au lieu-dit « Aspres de Pujol » chemin de Neguebous, a été autorisé par arrêté en date du 27 mai 2014 modifié le 21 septembre 2015. Le conseil municipal a approuvé une convention entre la commune et l'aménageur pour l'acquisition par la commune de 42 lots au bénéfice de primo-accédants au prix de 190 € le m². Certains de ces primo-accédants ayant obtenu ou étant sur le point d'obtenir un permis de construire sont en mesure d'acquérir les lots qui leur ont été réservés. La rétrocession de ces lots à ces bénéficiaires doit être approuvé par le Conseil Municipal.

Vu l'estimation du service des Domaines ;

Vu la promesse d'achat en date du 30 décembre 2015 de Monsieur et Madame GINESTE Serge et Liliane domiciliés 3 rue des girondins, 66700 ARGELES-SUR-MER ;

Vu la promesse d'achat en date du 4 janvier 2016 de Madame MARTROU Béatrice domiciliée Le clos des Cèdre route de Sorède appnt A 7, 66700 ARGELES-SUR-MER ;

Vu la promesse d'achat en date du 30 décembre 2015 de Monsieur NAIT BOUHOU Feddoul domicilié 6 rue des Garrotxes Residence le Tamariguer appnt 7, 66700 ARGELES-SUR-MER .

Vu la promesse d'achat en date du 30 décembre 2015 de Monsieur XECH Philippe domicilié 527 avenue du Tech Residence les Calanques appnt 51, 66700 ARGELES-SUR-MER ;

Vu la promesse d'achat en date du 30 décembre 2015 de Monsieur MARIN Jean-Antoine domicilié 34 route de Collioure, 66700 ARGELES-SUR-MER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 2 abstentions (Mme De Capele, M Rius),

Décide de l'attribution d'une parcelle correspondant au lot n°31 du lotissement communal au lieu-dit « Aspres de Pujol » cadastrée section AV n°1154 au bénéfice de Monsieur et Madame GINESTE Serge et Liliane d'une superficie de 200 m² au prix de vente de 190 € TTC le m² ;

Décide de l'attribution de parcelles correspondant au lot n°30 du lotissement communal au lieu-dit « Aspres de Pujol » cadastrées section AV n°1153 et AV 1203 au bénéfice de Madame MARTROU Béatrice d'une superficie de 197 m² au prix de vente de 190 € TTC le m² ;

Décide de l'attribution d'une parcelle correspondant au lot n°25 du lotissement communal au lieu-dit « Aspres de Pujol » cadastrée section AV n°1198 au bénéfice de Monsieur NAIT BOUHOU Feddoul d'une superficie de 270 m² au prix de vente de 190 € TTC le m² ;

Décide de l'attribution d'une parcelle correspondant au lot n°27 du lotissement communal au lieu-dit « Aspres de Pujol » cadastrée section AV n°1200 au bénéfice de Monsieur XECH Philippe d'une superficie de 196 m² au prix de vente de 190 € TTC le m² ;

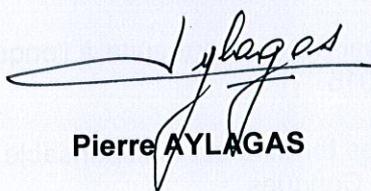
Décide de l'attribution d'une parcelle correspondant au lot n°32 du lotissement communal au lieu-dit « Aspres de Pujol » cadastrée section AV n°1155 au bénéfice de Monsieur MARIN Jean-Antoine d'une superficie de 287 m² au prix de vente de 190 € TTC le m².

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes correspondants,

Les frais d'actes sont à la charge des acquéreurs.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



<p align="center"> REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 21 Janvier 2016 </p>	<p align="center"> CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 9.1.1 Demande de D.U.P. </p>	<p align="center"> DELIBERATION MUNICIPALE N° 08 </p>
---	--	--

Objet : D.U.P POUR L'AMENAGEMENT D'UN POLE SPORTIF AUX CONQUES

La commune a entrepris d'optimiser la plaine de jeux existante au lieu-dit Las Conques pour offrir à la population argelésienne un lieu de détente et de loisirs entre le village et le centre plage. Les négociations n'ayant pu aboutir, une procédure de Déclaration d'Utilité Publique a été enclenchée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Expropriation,
Vu les conclusions du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique qui s'était déroulée du 07 Septembre au 09 Octobre 2015.

Considérant que l'acquisition des terrains est indispensable pour procéder à l'aménagement de la plaine de sports et loisirs des Conques,

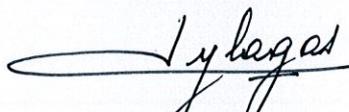
Considérant que le commissaire enquêteur chargé du dossier a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Demande à Madame La Préfète de déclarer cessibles au profit de la commune les parcelles désignées dans l'enquête parcellaire dont le plan est annexé ci-joint, et de saisir le juge de l'expropriation.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 21 Janvier 2016	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 9.1.1 Demande de D.U.P.	DELIBERATION MUNICIPALE N° 09
--	---	---

Objet : D.U.P SUR UN TERRAIN ATTENANT A L'ECOLE MOLIERE

La commune a entrepris d'améliorer le fonctionnement du groupe scolaire Molière et de mettre à disposition des jardins familiaux dans une zone de plus en plus urbanisée. Les négociations n'ayant pu aboutir, une procédure de Déclaration d'Utilité Publique a été enclenchée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Expropriation,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique qui s'était déroulée du 07 Septembre au 09 Octobre 2015.

Considérant que l'acquisition des terrains est indispensable pour procéder à la sécurisation de l'école Molière et à l'aménagement de terrains de loisirs.

Considérant que le commissaire enquêteur chargé du dossier a émis un avis favorable.

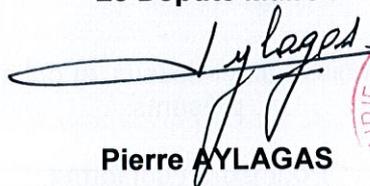
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Demande à Madame La Préfète de déclarer cessibles au profit de la commune les parcelles désignées dans l'enquête parcellaire dont le plan est annexé ci-joint, et de saisir le juge de l'expropriation.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 21 Janvier 2016	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 3.5 Autres actes de gestion du domaine public	DELIBERATION MUNICIPALE N° 10
---	--	--

Objet : DENOMINATION DE VOIE

Né à Argelès-sur-Mer en 1920, Jordi Barre n'a cessé, pendant toute son existence, de participer à la vie de notre commune.

Si certains d'entre nous ont dansé au son de son orchestre au dancing "Le Catalan" ou à la "Caravelle", c'est en tant que chanteur qu'il a revendiqué son origine argelésienne, avec une tendresse particulière pour ses grands-parents et pour le Racou. Ainsi, sa chanson « A la Torre d'en Sorra » dédiée à ce singulier quartier de notre ville, est l'une des plus émouvantes qu'il ait composées.

Devenu un grand artiste sollicité de toutes parts, il a toujours répondu présent aux Argelésiens. Il était le parrain du « Foment de la Sardane » dont il ne manquait jamais le traditionnel « aplec » et venait en toute modestie chanter au « Cabaret des Argelésiens ».

Il a choisi de s'exprimer en catalan pour traduire la beauté de nos paysages et de notre art de vivre, donnant à cette langue des lettres de noblesse.

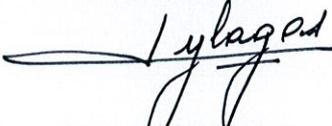
Afin d'honorer ce grand artiste argelésien il est proposé de baptiser l'artère menant au « Racou » dans sa portion comprise entre le rond point du « Valmarie » et le rond point menant « au Port » : Avenue Jordi Barre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve cette dénomination de voie.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS

